



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Wauthier DUMONT DE CHASSART pour la sa IMMOBEL ayant établi ses bureaux rue de la Régence 58 à 1000 BRUXELLES.

Le terrain concerné est situé rue du Brouck à Berloz et cadastré 1^{ère} division, section A, n°890E3/partie (lots 15 et 16).

Le projet consiste en la construction de 3 habitations et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (3 habitations sur 2 lots, terrasses à moins de 2m de la limite latérale, surfaces des volumes secondaires à toiture plate supérieures à 20m², brique rouge, briques non référencées, pas de dépôt d'échantillon de parement, modification du relief du sol à moins de 2m des limites latérales, pas d'aménagements précis des espaces extérieurs).

Le dossier peut être consulté le lundi de 8h00 à 18h00 sans interruption, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8.00h à 14.30h sans interruption, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 6 août au 30 août 2018 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be.